

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>4</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes.  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 27 septembre 2024

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, QUERCI, LECOQ, Mesdames, KRAWCZYK, TRUILLET, BARTHELEMY, LECOQ, BONAMI, BOUCHET, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

**ABSENTS** : Mesdames MORIN, EPAUD, SERIO.

**PROCURATIONS** : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI, de Monsieur CHARRIERE à Monsieur GERVAIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

**Délibération n°02-10-2024 : Demande de subvention pour la création d'un parc de biodiversité**

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'objectif poursuivi par les élus de Clarensac est de s'inscrire dans une politique de développement durable et solidaire du territoire communal.

A ce titre les élus de Clarensac souhaitent gérer leur patrimoine communal en considérant le réchauffement climatique, en s'efforçant de développer un territoire socialement responsable (résorption de la précarité énergétique, maintien de la cohésion sociale), en préservant autant que faire se peut l'environnement (préservier les ressources, réduire les risques naturels, contribuer au maintien du patrimoine naturel, en valorisant le patrimoine naturel via l'éducation des scolaires à l'environnement (ATE, Jardin public en centre-ville, création d'un parc de biodiversité), en développant les activités de pleine nature.

**Vu** l'avis favorable à la majorité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 19 septembre 2024,

**Considérant** la volonté de créer un parc de biodiversité avec notamment la contribution de l'association « Soignons la Terre, Soignons les Hommes »,

**Considérant** le dépôt de demandes d'aide financière auprès de la fondation du Crédit agricole dans le cadre de l'appel à projets « soutenir les actions de préservation et de restauration du patrimoine naturel de nos territoires », et auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets pour les prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire pour la réalisation d'un parc de biodiversité,

**Considérant** le coût prévisionnel de cette réalisation pour un total TTC de 70 090 €,  
**Considérant** le tableau prévisionnel de financement suivant :

<b>Montant total estimatif du projet TTC : 70 090 €</b>		
Fondation du crédit agricole	57%	40 000 €
Département du Gard	23%	16 072
Autofinancement	20%	14 018 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 voix CONTRE : M. et Mme LECOQ), décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet de création d'un parc de biodiversité estimé à 70 090 € TTC, pour obtenir une aide financière de la part de la fondation du Crédit agricole dans le cadre de l'appel à projets « soutenir les actions de préservation et de restauration du patrimoine naturel de nos territoires », et du Département dans le cadre de l'appel à projets pour les prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel susmentionné
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 3 octobre 2024.

Le Maire  
Patrick GERVAIS



Le secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rose-Marie Krawczyk', written over a faint circular stamp.